



**Syndicat Mixte d'étude et de travaux pour l'aménagement et
l'entretien du bassin du Grand-Morin**

Programme des travaux d'entretien 2019

Secteur 1 : entre Esbly/Condé-Ste-Libiaire (Pont du Canal) à Villiers-sur-Morin (Pont de Villiers)

« réf : 591 »

Compte rendu de réunion n°6 du 16 janvier 2020

Intervenant	Société	Représentant	Prés.	Abs.	Convie Prochain RDV	Diffus.
Maître d'Ouvrage	Syndicat du Grand-Morin Tél. 01 64 63 94 36 Mme Ravet : 06 10 92 14 46 ctgrandmorin@crecylachapelle.eu dgs@crecylachapelle.eu annemariaravet@gmail.com Jean-michel.sagnes@orange.fr	Mme RAVET Mme BEAUQUESNE M. SAGNES M.CHARIAU M. ROBBE M. AUGROS	X X X			X X X X X X
Maître d'Ouvrage	SMAGE des 2 Morin Tél. 01 64 65 87 80 (Mme BAYER) Tél. 01 64 20 21 60 (Mme WEISS) Port. 06 70 20 03 50 (Mme WEISS) Papi2morin@orange.fr Sibagm.technique@orange.fr	Mme BAYER Mme WEISS	X			X X
Département	Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture (DEEA) safiya.cisse@departement77.fr	Mme CISSE		X		X
Maître d'Œuvre	Cabinet B.E.C. Tél. : 01.60.01.26.00 gilles.vaillant@cabinet-bec.fr	M. VAILLANT	X		X	X
Entreprise	FORÊTS ET PAYSAGES Tél. 03 27 67 82 26 M.Applincourt : 06 07 87 95 13 David.applincourt@foretsetpaysages.fr	M. APPLINCOURT M.GUILLEZ	X		X X	X X

Sans observation sous huit jours, le compte-rendu est considéré comme tacitement accepté

Points administratifs :

- Notification : établie par le Maître d'ouvrage
- Ordres de Services : établi par le Maître d'œuvre en fonction de la date de démarrage : prévue pour le 19 novembre 2019
- Sous-traitant : Sans objet
- Documents remis au Maître d'œuvre : Sans objet
- Documents remis au Maître d'œuvre : APD du programme 2019
- Arrêté de circulation à demander à la Mairie de Montry : réalisé
- **Travaux d'entretien du programme 2019 déclarés comme étant terminés**

Documents à remettre de l'entreprise pour le Maître d'ouvrage et le d'œuvre :

- **Vidéos des travaux effectués sur le territoire de la commune de Couilly-Pont-aux-Dames**

Planification des travaux :

- Les mairies concernées par les travaux devront être informées par écrit par l'entreprise suivant le planning d'intervention de chaque secteur géographique par commune concernée : réalisé
- Les communes concernées par le programme d'entretien sont : VILLIERS SUR MORIN / CRECY LA CHAPELLE / SAINT GERMAIN SUR MORIN / COUILLY PONT AUX DAMES / CONDE SAINTE LIBIAIRE / MONTRY / ESBLY
- L'entreprise démarrera par les interventions d'urgence sur l'ensemble des secteurs du syndicat et M. CHARIAU transmettra à l'entreprise le positionnement des travaux d'urgences préalables à réaliser : opération terminée

Avancement des travaux :

- **1/ Secteur d'entretien de l'année : PROGRAMME 2019**
Secteur 1: entre Esbly/Condé-Ste-Libiaire (Pont du Canal) à Villiers-sur-Morin (Pont de Villiers)
- **2/ Section des travaux terminés sur ce secteur : entre le pont de Villiers et la confluence avec la Marne**
- **3/ Section des travaux restant à réaliser sur ce secteur : Sans objet mis à part les interventions d'urgence hors entretien transmis par le Maître d'ouvrage à l'entreprise**
- **4/ Périodes d'arrêts de chantier : Sans objet**
- **5/ Recalage prévisionnel sur ce secteur : Sans Objet**

Rapport photos :

- **Rapport photo récapitulatif transmis au format informatique en complément du compte rendu par le cabinet B.E.C.**